

DEPARTEMENT
DES
**PYRENEES-
ATLANTIQUES**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2019

MAIRIE D'AUSSEVIELLE

Membres en exercice : 12
Membres présents : 9
Membres votants : 9
Date convocation : 18/10/2019
Affiché le 18/10/2019
Dépôt en préfecture le 31/10/2019
Publication 31/10/2019

L'an deux mille dix-neuf le trente octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

Etaient présents : (MM.) Mmes DEL ALAMO Dominique. FILIPE Manuel. LESCAMELA Sylvie. LOPES Henri. NOTTER Eveline. POURTAU Dominique. ZALDUENDO Audrey.

Absents : Mme (MM.). DINGUIDART Pierre. MARIANELLA Sabine. PADILLA Martine.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte LAZARO

Ordre du jour :

1. Décision modificative n° 2/2019.
2. Tableau voirie communale.
3. Extension de réseau EDF propriété CALVO.
4. Extension de réseau communication électronique propriété CALVO.
5. Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier provisoire de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution gaz.
6. Rapport annuel du SDEPA.
7. Assemblée Générale de l'ASC SIROS-AUSSEVIELLE.
8. Assemblée Générale de l'ADMR.
9. Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018.
10. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement 2018 Syndicat des 3 Cantons.
11. Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique relative au PLUi.
12. Questions et informations diverses.

DELIBERATION N° 1 DU 30 OCTOBRE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vente de l'ancienne mairie en 2017, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 024 pour pouvoir passer les écritures de cession de ce bâtiment.

Section d'investissement – Recettes :

Chapitre 024 – Produit des cessions

+ 125 250

Section d'investissement – Dépenses :

Article 2313 – Constructions + 125 250

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** les ouvertures de crédits ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2 DU 30 OCTOBRE 2019
TABLEAU VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la création de nouvelles voies. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître un total de 9 110 mètres de voies appartenant à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'ARRETER** la nouvelle longueur de la voirie communale à 9 110 mètres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2020.

**DELIBERATION N° 3 DU 30 OCTOBRE 2019
EXTENSION DE RESEAU EDF PROPRIETE CALVO
PROGRAMME AB (Extension souterraine) 2019
APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE –
AFFAIRE N° 19EX101**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'alimentation de la propriété de M. Sylvain CALVO.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confié à l'entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2019 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C. 9 785,93 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 978,59 €
 - actes notariés 690,00 €
 - frais de gestion du SDEPA 407,75 €
 - TOTAL 11 862,27 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - participation FACE 7 728,34 €
 - T.V.A. préfinancée par le SDEPA 1 794,09 €
 - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 1 932,09 €
 - participation de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres) 407,75 €
 - TOTAL 11 862,27 €**

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, la commune finançant sa participation aux travaux sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

DELIBERATION N° 4 DU 30 OCTOBRE 2019
EXTENSION DE RESEAU COMMUNICATION ELECTRONIQUE PROPRIETE CALVO
PROGRAMME Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019
APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE –
AFFAIRE N° 19TE074

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de génie civil lié à l'extension de la propriété de M. Sylvain CALVO (19EX101).

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confié à l'entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C. 3 912,48 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 391,25 €
 - frais de gestion du SDEPA 163,02 €
 - TOTAL 4 466,75 €**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 4 303,73 €
 - participation de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres) 163,02 €
 - TOTAL 4 466,75 €**

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, la commune finançant sa participation aux travaux sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**DELIBERATION N° 5 DU 30 OCTOBRE 2019
INSTAURATION DE PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER
PROVISOIRE DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DISTRIBUTION GAZ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la parution au Journal Officiel le 27 mars 2015 du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'instaurer cette nouvelle taxe et d'en adopter le mode de calcul.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'INSTAURER** la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz,
- **DE FIXER** le mode de calcul conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire,
- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz sachant que cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligibles à la dite redevance.

RAPPORT ANNUEL DU SDEPA

Monsieur le Maire communique ce rapport aux élus.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASC SIROS-AUSSEVIELLE

Monsieur le Maire indique que l'ASC SIROS-AUSSEVIELLE a obtenu 12 921,91 € de recettes dont 2 600 € de subventions et 11 890,94 € de dépenses pour l'année scolaire 2018-2019 soit un résiduel de 1 030,99 €.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADMR

Monsieur le Maire présente le compte-rendu reçu le 20 septembre 2019 de l'assemblée générale de l'ADMR qui s'est tenue le 25 mai 2019.

Il indique que tous les salariés dont les déplacements dépassent le 4 500 Kms par an ont été dotés d'une voiture de service à compter du 9 juin 2019.

Par ailleurs, un appartement pédagogique situé dans les locaux de la fédération est désormais opérationnel et mis à la disposition de tous les salariés et de tous les bénévoles.

Enfin, l'ADMR travaille avec la Mairie de LESCAR pour la mise en place d'astreintes qui devrait aboutir dès la fin de l'année.

**RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018**

Monsieur le Maire communique ce rapport aux élus.

**DELIBERATION N° 6 DU 30 OCTOBRE 2019
RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU
POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire indique que conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités pour l'année 2018.

Monsieur le Maire présente ce rapport à l'assemblée et l'invite à délibérer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'activités de l'année 2018 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLUi

Monsieur le Maire rappelle que le PLUi est à l'étude depuis plus de 2 ans avec de multiples réunions.

L'enquête publique en vue de son adoption a eu lieu du 2 septembre au 4 octobre 2019. Cinq lieux avaient été sélectionnés pour y recevoir le public qui pouvait aussi s'exprimer sur le site internet de la CAPBP.

L'un des sites se situait dans les locaux de l'ancienne CCMB où, pendant plusieurs demi-journées, 2 voire 3 commissaires-enquêteurs étaient présents pour recevoir le public qui pouvait consulter le dossier complet de plus de 7 000 pages.

Il est dénombré 4 173 visites sur le site dédié sur toute la durée de l'enquête, 280 observations ont été déposées, 228 autres ont été publiées et 52 non publiées. Egalement 3 421 nombre de visualisation de documents et 5 705 nombre de téléchargements de documents ont été effectués.

De nombreuses demandes ont porté sur le classement en zone constructible de terrains. D'autres demandes portaient sur les principes d'aménagement ou émanaient des professionnels de l'immobilier d'entreprise.

Monsieur le Maire indique que quelques recours sont en cours mais que le PLUi devrait être approuvé cette fin d'année 2019.

Monsieur le Maire détaille les 8 demandes qui concernent notre commune ; il précise que tout le foncier classé 2AU (constructibles) sur le PLU communal sera reclassé soit en zone A (agricole) soit en zone N (naturelle).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire indique que la garde de nuit itinérante qui avait été mise en place en 2014 sur l'agglomération paloise afin de permettre aux personnes lourdement handicapées ou âgées de rester à leur domicile est sur le point de disparaître. Une pétition a été mise en ligne pour le maintien de ce service.

* Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu le Président du BHB de BILLERE qui indique que le 29 novembre prochain Billère reçoit Besançon au Palais des Sports de PAU. Une invitation à cette rencontre en loge VIP nous est adressée pour 2 personnes. La réponse est à donner avant le 20 novembre.

* La mairie de LESCAR nous a adressé une chaîne de soutien pour un enfant malade atteint d'un cancer.

* Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de l'aménagement du parc de loisirs.
Le début des travaux devrait avoir lieu début 2020 et pourraient être terminés courant 2021.
Dès que les offres auront été sélectionnées, des demandes d'avance de subventions pourront être lancées.

* La cérémonie du 11 Novembre se tiendra à 11 h 30.

* Le téléthon aura lieu le 7 décembre 2019. Une marche est prévue au départ de POEY-DE-LISCAR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures dix minutes.

La présente séance du 30 octobre 2019 contient 6 délibérations qui ont été reçues au contrôle de légalité et affichée le 31 octobre 2019.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Brigitte LAZARO

Jacques LOCATELLI

| | | | |
|---------------------|--|-------------------|--|
| DEL ALAMO Dominique | | NOTTER Eveline | |
| FILIFE Manuel | | POURTAU Dominique | |
| LESCAMELA Sylvie | | ZALDUENDO Audrey | |
| LOPES Henri | | | |